**MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL (MARNDR)**

**TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT INTERNATIONAL EN APPUI AUX ACTIVITES SPS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS DE PROTECTION ZOO-PHYTOSANITAIRE DU MARNDR**

**Mai 2016**

1. **CONTEXTE GENERAL DE LA CONSULTATION**

Depuis l’année 2011, le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) s’engage dans une démarche de réforme institutionnelle et de revitalisation du secteur agricole. C’est que l’agriculture joue un rôle fondamental dans l’économie haïtienne, contribuant au PIB à hauteur de 25%, employant environ 50% de la population (66% en milieu rural), soit plus d’un million de familles paysannes qui pratiquent une agriculture essentiellement de subsistance sur des superficies moyennes de moins d’un (1) ha. L’élevage constitue une part importante (près de 27%) des activités de production des agriculteurs haïtiens, soit 7 % du PIB. Il constitue une trésorerie pour les dépenses courantes et un capital biologique pour les investissements importants. Le secteur agricole représente donc un levier important dans le processus d’amélioration des conditions de vie des exploitations agricoles paysannes.

Le secteur agricole représente un levier important dans le processus d’amélioration des conditions de vie des exploitations agricoles paysannes. Cependant, il accuse depuis des décennies un certain nombre de déficiences qui se traduisent entre autres par des pertes économiques énormes causées par les pestes et maladies animales et végétales au cours du processus de production et de transformation mais aussi par une baisse de la qualité sanitaire des produits alimentaires entrainant un grave problème d’insécurité alimentaire. Conscient de cette situation, le Ministère de l’Agriculture a sollicité au cours de l’année 2010 de l’OIE une mission PVS de diagnostic des Services vétérinaires et en 2012 deux (2) autres missions dont l’une portait sur l’Analyse des Écarts et l’autre sur la législation vétérinaire. Dans le même ordre d’idées, une mission de l’IICA a également réalisé en 2011 une étude diagnostique des services de protection végétale.

Les études de l’OIE et de l’IICA avaient mis à nu le dysfonctionnement des services vétérinaires et phytosanitaires, ce qui avait porté le MARNDR â solliciter de la BID le financement d’un plan stratégique d’investissement pour la modernisation des services publics de santé animale, de protection végétale et d’innocuité des aliments dans le cadre du Projet de Développement des Filières Rurales (MARNDR/BID). Puis, il a entamé un processus de réforme en mettant en place une Unité de Protection Sanitaire (UPS) qui regroupe sous un commandement unique les divers services techniques du Ministère en charge de la santé animale, de la protection végétale, de la quarantaine et du laboratoire vétérinaire, lesquels fonctionnaient sans aucun mécanisme de coordination défini. Le MARNDR a compris qu’il convient de moderniser les services publics vétérinaires et phytosanitaires afin de mieux répondre aux exigences sanitaires de la production nationale et à celles du commerce international des produits animaux et végétaux qui est régi par les termes de l’Accord sur l’application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l’Organisation Mondiale du Commerce et, plus particulièrement, par les normes sanitaires de l’Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE), celles de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius. C’est dans cet ordre d’idées que deux projets ont été conçus avec des financements conjugués de la Banque Mondiale, de la BID et du Trésor Public pour soutenir les efforts de renforcement des services veterinaires et phytosanitaires.

La mise en œuvre de **la composante de protection zoo-phytosanitaire du Projet RESEPAG-**II financé par la Banque Mondiale et du **Programme de modernisation des services publics de protection zoo-phytosanitaire** avec les fonds de la BID traduit la volonté du Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) de travailler à l’amélioration des services de santé animale, de santé végétale et d’innocuité des aliments.

Dans le souci de contribuer au développement du programme de renforcement des services publics du secteur agricole, le MARNDR a bénéficié d’un financement de US$ 50 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale et du Programme Global pour l’Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP) pour l’implantation **du Projet de Renforcement des Services Publics Agricoles (RESEPAG II)** dont le renforcement des services de santé animale et de santé végétale est une des principales composantes.

Les activités zoophytosanitaires prévues dans le cadre du RESEPAG-II sont complétées par le **Programme de modernisation des services vétérinaires et phytosanitaires** qui vise à :

* doter le pays de certaines infrastructures de base dans les différents domaines de la santé animale et végétale,
* adopter un modèle d’organisation des services vétérinaires et de protection des végétaux conforme aux recommandations des institutions internationales compétentes et aux réalités du pays,
* mieux coordonner les actions vétérinaires et de protection des végétaux qui sont conduites sur le terrain par les acteurs publics, privés et non gouvernementaux pour permettre à la communauté de bénéficier de meilleurs services dans le domaine de la santé animale, végétale et d’innocuité des aliments.

Le Programme de modernisation comporte quatre projets, à savoir :

* Projet 1 : Création d’une nouvelle Agence de santé agricole et d’innocuité des aliments
* Projet 2 : Développement de la santé végétale
* Projet 3 : Développement de la santé animale
* Projet 4 : Développement du Laboratoire vétérinaire et de contrôle de qualité des aliments

L’approche méthodologique de l’Unité de Protection Sanitaire a consisté dans l’établissement d’un Plan programmatique facilitant une meilleure intégration des activités de santé animale et de protection végétale financées par différentes Agences de financement. La complexité du Programme SPS rend nécessaire d’avoir un consultant international pour accompagner la coordination du Programme SPS du MARNDR dans la mise en place du modèle d’organisation de l’UPS tant au niveau central qu’au niveau terrain et dans le déroulement des activités liées aux composantes du Projet RESEPAG et du Projet SPS/BID.

1. **OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

L’objectif général de la consultation est d’aider la Coordination de l’UPS qui assure la fonction de coordination du Programme SPS à atteindre l’objectif stratégique de l’UPS consistant à accroître et à protéger la valeur du patrimoine sanitaire et phytosanitaire d’Haïti grâce à la prévention et au contrôle des maladies infectieuses et parasitaires, à l’amélioration de la santé publique, à la protection de l’innocuité des aliments tout au long de la chaine alimentaire, à l’accès au marché international des produits agricoles et d’élevage et à la protection sanitaire de l’environnement.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont d’appuyer la coordination du Programme UPS dans la mise en œuvre de la réforme, notamment dans ses tâches de développement des stratégies et plans d'action associés, ainsi que de pilotage et de suivi-évaluation de ces actions.

Ceci devrait permettre au programme d’atteindre les résultats attendus suivants :

* améliorer la performance des services vétérinaires et phytosanitaires,
* enregistrer des avancées en matière de prévention, de contrôle et d'éradication des principales maladies infectieuses et parasitaires ;
* promouvoir le développement d’un système visant à assurer l'innocuité des aliments en coopération avec le Ministère du Commerce et de l’Industrie (MIC) et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) ;
* contribuer à garantir la santé publique et à garantir les normes sanitaires internationales en matière d’environnement conformément aux recommandations du rapport de gestion sociale et environnementale du Projet de Modernisation des services publics de protection zoophytosanitaire ;
* encourager les pratiques optimales de production agricole et d'élevage (BPA/BPP) débouchant sur le bon usage des pesticides, des médicaments et des produits vétérinaires,
* promouvoir le bien-être des animaux dans le pays.
1. **MANDAT ET TACHES DU CONSULTANT**

**Le consultant appuiera la coordination du Programme SPS à :**

* réaliser la finalisation du modèle d’organisation de l’UPS validé par le haut management du MARNDR avec la perspective d’établir l’Organisme autonome de Sante des Animaux, des Plantes et d’Inspection Sanitaire des Aliments (OSAPISA) en tenant compte des recommandations de l’OIE ;
* mettre en œuvre une approche pratique d’intégration et d’organisation des différentes Directions techniques constituant l'UPS au niveau central et départemental dans le respect du principe de l’unicité de la chaine de commandement ;
* actualiser le plan quinquennal stratégique de la santé animale, de la protection végétale et de l’innocuité des aliments de l’UPS ;
* identifier les besoins de l’UPS en termes d’assistance technique dans le cadre du Plan quinquennal stratégique révisé et de besoins en formation ;
* développer une coopération étroite avec les acteurs publics, privés et non gouvernementaux impliqués dans la santé animale, la protection végétale et l’innocuité des aliments en vue de permettre à l’UPS de remplir convenablement sa fonction de pilotage dans le domaine des activités SPS;
* mettre en place un système de suivi/évaluation fonctionnel;
* élaborer des plans de communication sociale et fournir un appui à la mise en œuvre des actions de communication pour l’amélioration de la performance des programmes de lutte contre les maladies et pestes animales et végétales;
* préparer des rapports trimestriels et annuels sur l’évolution des activités de l’UPS ou tout autre document qui s’avère important pour le développement de l’UPS.
1. **QUALIFICATIONS ET PROFIL**
* Etre titulaire d’un diplôme universitaire en médecine vétérinaire ou niveau équivalent;

un diplôme de spécialisation en Santé publique vétérinaire, en Epidémiologie vétérinaire ou encore en planification/gestion est un atout;

* Avoir une solide expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de santé animale;
* Etre capable de fournir un appui méthodologique à l’élaboration et au suivi des programmes de protection végétale;
* Avoir une expérience d’au moins dix (10) années dans la planification et le suivi des programmes de santé animale et/ou de santé végétale;
* Disposer d’une connaissance approfondie des normes SPS ;
* Parler et écrire le français couramment ; la connaissance de l’anglais ou de l’espagnol est un atout supplémentaire ;
* Etre opérationnel en informatique et maitriser des logiciels de base de Office, notamment Word, Excel, PowerPoint ;
* Avoir la capacité de travailler en équipe avec un minimum de supervision ;
* Avoir une bonne expérience dans la gestion des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale et/ou la BID, est encore un atout
1. **DURÉE DU CONTRAT ET LOCALISATION DU CONSULTANT**

Le contrat est prévu pour une durée totale de vingt quatre (24) mois. Mais, le Consultant sera rémunéré pour une durée de neuf (9) mois à raison de quatre (4) mois en année 1 et de cinq (5) mois en année 2.

Le poste sera basé à Port-au-Prince au niveau de la structure centrale de l’UPS. Le consultant

sera appelé à réaliser des visites de terrain au besoin.

1. **RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES**

# Les résultats attendus de cette coopération sont les suivants :

* un cahier de propositions pratiques pour rendre plus fonctionnelle la structure organisationnelle de l’UPS ;
* un système de planification, suivi et évaluation bien organise et fonctionnel
* une sensibilisation plus grande des cadres techniques nationaux de l’UPS aux questions SPS
* une meilleure utilisation des ressources de l’UPS et une amélioration subséquente de la performance des services vétérinaires et phytosanitaires de l’UPS

Les livrables sont essentiellement :

* les rapports périodiques d’activités de l’UPS en ayant soin de faire ressortir sa contribution à la réalisation des objectifs de développement de l’UPS.
* des notes de cadrage destinées aux cadres des directions techniques de l’UPS pour la réalisation des activités SPS le mieux possible;
* des dossiers techniques sur des thématiques diverses produits à la demande du coordonnateur de l’UPS.
1. **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le consultant sera payé sur base de livrables validés par le Coordonnateur de l'UPS.

| **No** | **Livrables** | **Échéanciers**  | **Conditions de paiement**  | **Pourcentage de paiement (%)** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année 1** |
| **1** | Soumission d’une esquisse de méthodologie et du calendrier de travail du Consultant pour 4 mois en année 1 | 10 jours après ordre de démarrage de la consultation  | Après validation par le Coordonnateur de l'UPS | Cinq pourcent (5%) du coût de la prestation |
| **2** | Rapport des rencontres de sensibilisation et de motivation des cadres techniques nationaux de l’UPS aux questions SPS | 45 jours après ordre de démarrage de la consultation  | Après validation du rapport par le Coordonnateur de l'UPS | Dix pourcent (10%) du cout de la prestation  |
| **3** | un cahier de propositions pratiques pour rendre plus fonctionnelle la structure organisationnelle de l’UPS  | 120 jours après ordre de démarrage de la consultation  | Après validation du document par le Coordonnateur de l'UPS | Vingt pourcent (20%) du cout de la prestation  |
| **Année 2**  |
| **4** | Soumission du calendrier de travail du Consultant pour 5 mois en année 2 | 10 jours avant l'arrivée du consultant en Haïti  | NA | NA |
| **5** | Document stratégique du système de planification, suivi et évaluation | 60 jours après la date de l'arrivée du Consultant en année 2 | Après validation du document par le Coordonnateur de l'UPS | Vingt pourcent (20%) du cout de la prestation  |
| **6** | Document stratégique sur la bonne gestion des ressources matérielles et humaines de l'UPS | 90 jours de la consultation en année 2 | Document validé par le coordonnateur de l'UPS | Quinze pourcent (15%) du cout de la prestation  |
| **7** | Elaboration au moins de trois (4) notes de cadrage destinées aux cadres des directions techniques de l’UPS pour la réalisation des activités SPS le mieux possible a raison d'une par Direction technique  | 120 jours de la consultation en année 2 | Après validation de ces notes par le Coordonnateur de l'UPS | Dix pourcent (10%) du cout de la prestation  |
| **8** | Elaboration au moins de 3 documents techniques sur des thématiques diverses à la demande du coordonnateur de l’UPS | 145 jours de la consultation en année 2  | Après validation de ces documents par le coordonnateur de l'UPS | Dix pourcent (10%) du cout de la prestation  |
| **9** | Rapport final de la consultation  | 150 jours de la consultation en année 2 | Rapport validé par le coordonnateur de l'UPS | Dix pourcent (10%) du cout de la prestation  |

N.B. En moyenne, la validation ou les commentaires du Coordonnateur seront formulés dans les 10 jours qui suivent la transmission desdits documents par le Consultant.